

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 juillet 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 6, 7, 8 et 9 juillet 2021**

**2021 DFPE 158** Subventions (906.923 euros), avenants n° 6 avec l'association Gan Menahem (18e) pour ses 4 établissements d'accueil de la petite enfance.

**Mme Céline HERVIEU, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants ;

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 28 décembre 2016 par l'association Gan Menahem et la Ville de Paris ;

Vu les avenants n° 3 signés le 26 août 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 les conventions susvisées ;

Vu les avenants n° 5 signés le 30 décembre 2020 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2021 les conventions susvisées ;

Vu le projet de délibération en date du 22 juin 2021 par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à l'association Gan Menahem,

Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du 21 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 28 juin 2021 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du 23 juin 2021 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU au nom de la 6e Commission ;

Délibère

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer des avenants n° 6 aux conventions, dont les textes sont joints à la présente délibération avec l'association Gan Menahem ayant son siège social 2, rue Tristan Tzara (18e), pour l'attribution de subventions de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 241.786 euros est allouée à l'association Gan Menahem (N° tiers PARIS ASSO : 19857, N° dossier : 2021\_06890) pour la crèche collective Gan Kitov (17e).

Article 3 : Une subvention de 185.892 euros est allouée à l'association Gan Menahem (N° tiers PARIS ASSO : 19857, N° dossier : 2021\_06957) pour la crèche collective Heikhal Menahem (20e).

Article 4 : Une subvention de 141.155 euros est allouée à l'association Gan Menahem (N° tiers PARIS ASSO : 19857, N° dossier : 2021\_06955) pour la crèche collective Léa Frankforter(18e).

Article 5 : Une subvention de 338.090 euros est allouée à l'association Gan Menahem (N° tiers PARIS ASSO : 19857, N° dossier : 2021\_06956) pour le jardin d'enfants Sinäï (18e).

Article 6 : Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de l'exercice 2021, et suivant, de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**